

[Text]

I understand that you have to collect it, because it would not be possible to collect it from some and not from others. But will they know at the time they are setting it up that there is a chance for a refund if they are not happy with the way the agency is using their money?

Mr. Johannsen: There is nothing in the legislation to say exactly what the details of a proposal have to be before you can solicit producer approval. Our advice to producer groups is essentially that you cannot ask producers to approve a plan when it is just an airy-fairy idea. They are to have some details on paper concerning how it will operate, how its members would be appointed, how levies would be set, and whether they would be mandatory or refundable, before you can ask them to approve the idea.

Senator Olson: Would all of that be public information by way of meetings, or whatever?

Mr. Johannsen: Exactly.

Senator Olson: Prior to their asking for the vote?

Mr. Johannsen: The first step in terms of establishing an agency would be for producer groups to come forward and ask for an investigation into the establishment of an agency. They would come forward presumably with a proposal saying that it would operate in a certain way. In conjunction with the council they would work out perhaps some details of that proposal. At some point you have to establish whether or not producers are in favour of that proposal. The more details that are established about that proposal, the more producers will be able to say whether or not they are in favour of it.

Senator Olson: Perhaps I could ask Mr. McIsaac to explain how he would satisfy himself and the council that there was a fairly good understanding by the producers of what they were getting into before he recommended the establishment of such an agency.

Mr. McIsaac: Currently there is in place in each province a provincial supervisory board similar to the national one which we are a part of. They themselves do a good deal of the work in connection with many associations that are out there now, be it bean growers or beef, or whatever. Concerning the recent apple one, which went through a lengthy hearing process and is still in that stage now, a lot of that was done by provincial agencies.

In terms of specifics, we would not need to have a vote necessarily in each and every case, but we have to feel that we

[Traduction]

Je comprends que vous devez recueillir cette contribution, parce qu'il ne serait pas possible de la prélever auprès de certains et pas des autres. Mais les producteurs sauront-ils, lors de la création de l'office, qu'ils peuvent être remboursés s'ils ne sont pas satisfaits de la façon dont celui-ci dépense leur argent?

M. Johannsen: Rien dans la loi ne précise exactement que tous les détails d'une proposition doivent être connus avant que celle-ci puisse être présentée aux producteurs en vue d'obtenir leur approbation. Essentiellement, nous disons qu'on ne peut pas demander à un groupe de producteurs d'approuver un plan lorsqu'il s'agit uniquement d'une idée en l'air. Il faut auparavant leur fournir, par écrit, des détails sur la façon dont l'office va fonctionner; sur la manière dont ses membres seront nommés; sur la façon dont les prélèvements seront établis; et décider si ces derniers seront obligatoires ou remboursables, avant de demander aux producteurs d'approuver l'idée.

Le sénateur Olson: Tous ces détails seraient-ils diffusés par des réunions d'information publique, ou par d'autres moyens?

M. Johannsen: Exactement.

Le sénateur Olson: Avant qu'on demande aux producteurs de voter?

M. Johannsen: La première étape dans l'établissement d'un office de commercialisation consiste, pour les groupes de producteurs, à demander d'enquêter sur l'établissement d'un tel office. On peut supposer que les producteurs se présenteraient avec une proposition selon laquelle l'office fonctionnerait d'une certaine façon. En collaboration avec le Conseil, ils retravailleraient cette proposition dans les détails. À un moment donné, il faut établir si oui ou non les producteurs sont en faveur de la proposition. Plus on dispose de détails sur cette dernière, mieux les producteurs sont en mesure de décider si oui ou non ils sont en faveur.

Le sénateur Olson: J'aimerais demander à M. Mc Isaac de nous expliquer comment vous-même et le Conseil vous assurerez que les producteurs ont bien compris dans quoi ils s'engagent avant que vous recommandiez l'établissement d'un tel office?

M. McIsaac: Actuellement, dans chaque province, il existe un conseil de surveillance semblable au conseil national dont nous faisons partie. Ces conseils provinciaux font une bonne partie du travail lié aux nombreuses associations qui existent actuellement, qu'il s'agisse des producteurs de bœuf, de haricots, ou d'autres choses. En ce qui concerne les producteurs de pommes, qui sont passés par un long processus d'audiences et qui en sont toujours à cette étape maintenant, une bonne partie du travail est effectuée par les organismes provinciaux.

En ce qui concerne les détails, il n'est pas nécessaire de passer au vote pour chaque cas, mais nous devons avoir